

## Actualité des sites

### Beaumarchais

Après l'attaque au couteau le 25 septembre 2020 et le confinement des agent.e.s du site de Beaumarchais jusqu'à 15h sans pouvoir déjeuner, un CSE extraordinaire a été convoqué. Ce n'est pas la première fois que nos collègues de ce site vivent une situation extraordinaire (prise d'otage, attentats de Charlie Hebdo, amiante). Il nous a paru urgent de protéger les agent.e.s et d'anticiper d'éventuelles séquelles de ce nouveau coup dur. La motion suivante, proposée par nos élu.e.s CGT, a été votée à l'unanimité des présent.e.s :

« Les élu.e.s du CSE Pôle Emploi Ile de France en séance extraordinaire du 05 octobre 2020, sur les événements du 25 septembre 2020 à proximité de l'agence Beaumarchais, demandent à la Direction régionale IDF que soit fait pour l'ensemble des agents présents sur le site ce jour une déclaration préalable d'accident du travail. »

### Stains

La CGT a déclenché une alerte pour danger grave et imminent (DGI) sur le site de Stains. En effet, des agent.e.s décrivent leur quotidien comme insoutenable. Nous refusons de laisser les collègues travailler dans la terreur. A la lecture des motifs du déclenchement de ce DGI, la quasi-totalité des élu.e.s du personnel a soutenu cette démarche.

#### Résultat des votes :

Pour : CGT, CFDT, CFTC, FO, SNAP, SNU

Abstentions : CGC

Une enquête conjointe avec la direction va être très rapidement organisée.



### AVS Croix Nivert

L'activité d'indemnisation des intermittents (annexe 8 et 10) du spectacle va être transférée à PES. Cette activité a déjà fait l'objet, dans l'ensemble des autres régions, de ce transfert. Or, celui-ci s'est accompagné de la fermeture de l'accueil des usager.e.s intermittents sur les questions d'indemnisation. Lors de la restructuration du réseau spectacle sur l'Ile de France, en 2013, il a été garanti aux « partenaires sociaux du spectacle » (syndicats et patronat) le maintien de cette ouverture au public. La direction régionale nous a assuré que cela faisait partie du contrat passé avec PES. Elle nous a par ailleurs confirmé que ce transfert n'aurait aucun impact sur les agences de Saint Denis et de Brancion (agences placement spectacle). Mais les politiques à l'œuvre (suppression des toutes les agences spécifiques, avec pour dernière victime Handipass) nous font craindre le même sort pour ces agences dans quelques temps.

Les agent.e.s pourront choisir de rester rattaché.e.s à l'Ile de France et donc de muter sur un autre site ou d'être transféré.e.s administrativement vers PES sans changer de lieu de travail. Les élu.e.s CGT veilleront au respect des droits des agent.e.s.

## Fonctionnement CSE

### RP : 2 postes à pourvoir mais pas pour la CGT...

2 représentant.e.s de proximité ont démissionné sur le 92 Nord. Nous avons proposé une candidate CGT. Rappelons que pendant la nomination des RP (au nombre de 90) nous avons défendu l'idée d'une répartition proportionnelle reflétant les résultats électoraux et donc garantissant le respect du vote des agent.e.s et de la démocratie. Hélas, cette proposition avait été balayée et au lieu des 11 RP auxquels on aurait pu prétendre, nous n'en avons que 4. Nous avons donc espéré que sur cette DTD, dans laquelle nous n'avions pas de RP, la majorité de gestion consente à nous laisser une poste. Eh bien non, FO et le SNU ont préféré donner ces 2 postes à la même organisation syndicale (SNU). C'est une nouvelle déception.

### Achat ordinateurs/tablettes

La majorité de gestion a proposé l'achat de tablettes pour l'ensemble des élu.e.s. du CSE. Cet achat est financé par le budget de fonctionnement et n'impacte donc pas le budget des œuvres sociales. Toutefois, à la CGT, nous pensons que cette dépense est inutile car, en tant qu'élu.e.s nous avons été doté.e.s d'ordinateurs portables de la part de la direction. Si, pendant la mandature précédente, cet achat était justifié par l'absence de matériel, aujourd'hui, la situation n'est plus la même. Il serait plus opportun de réfléchir à une réaffectation même partielle de ce budget vers les œuvres sociales.

#### Résultat des votes :

Pour : 2 CFDT, CFTC, CGC, FO, SNAP, SNU

Contre : CGT, 1 CFDT

# Renforts en CDD : le rapport Degest confirme nos craintes !

## Déclaration de la CGT en CSE :

Le cabinet Degest nous a fourni un rapport précis, complet, détaillé. Le rappel du contexte (financement de Pôle emploi, crise économique, crise sanitaire, plan « France relance » de 100 milliards d'euros) permet de mieux comprendre les choix du gouvernement en matière de service public de l'emploi. Les données fournies corroborent l'analyse que fait la CGT depuis des années et mettent en lumière les risques encourus par les agent.e.s et les usager.e.s de notre établissement. **L'endettement de l'UNEDIC qui passera de 38 milliards actuellement à 63 milliards d'euros en 2020 fait courir un grand risque sur l'avenir de notre institution.**

La crise sanitaire va certainement engendrer entre 800 000 et 1 million de chômeurs supplémentaires. Et la seule mesure du gouvernement pour Pôle emploi c'est le recrutement de 2800 collègues, quasiment exclusivement en CDD ! C'est une marque de mépris. Surtout quand le rapport d'expertise prévoit une **augmentation de 28% de la charge de travail !** La dotation pour l'IdF est de 480 CDD d'après l'outil Opéra qui nous attribue 17,16% des « renforts ». Or le nombre de postes vacants est de 125. Une grande partie de ces CDD va donc remplacer des CDI. Des précaires embauchés pour lutter contre la précarité....

Pour la CGT, Opéra, présenté comme une aide à la répartition, ne sert qu'à justifier, sous des arguments pseudo-scientifiques, une rationalisation des moyens. C'est pour cette raison qu'il est utilisé indifféremment pour des baisses ou des hausses d'effectifs. Avec des grands calculs qu'on a tous du mal à comprendre, auxquels l'Île de France ajoute une autre pondération sur les portefeuilles, Opéra fait office d'autorité.

En réalité, **cet outil permet à la direction de ne surtout pas poser la question des effectifs au regard des besoins des sites.** Le rapport du cabinet Degest l'a étudié : si nous voulions rester à une charge de travail constante, en prévision de 800 000 chômeurs, **il faudrait 745,5 ETP (et nous ajoutons nous en CDI) supplémentaires.** Seul hic dans ce calcul, c'est qu'il part du postulat que la charge de travail serait aujourd'hui acceptable. Or, notamment dans le 93, les portefeuilles guidés dépassent les 300 DE, et peuvent parfois atteindre les 500.

L'an dernier, **la CGT a évalué les réels besoins en CDI, rien que sur les CDDE sur la seule DTD 93 ouest**, pour correspondre à des tailles de portefeuilles raisonnables, dont Pôle emploi faisait la pub sur pole-emploi.org (70 en ren, 150 à 200 en gui). Sur cette base, il manquait en juillet dernier entre 111 et 338 CDDE (fourchette basse et haute) ! Si on ajoute le suivi, les GDD, le SE et les fonctions supports, on est loin de 89,1 CDD prévus pour toute la Seine Saint Denis !

Quels moyens pour répondre aux besoins ? C'est à notre sens comme cela qu'il faut mener les discussions. Mais évidemment, **ce type de logique n'est ni admis par notre gouvernement ni par le système dans lequel nous sommes.** Au lieu de cela, gouvernement et direction de PE nous proposent de nous répartir quelques maigres CDD.

Alors sur ce dossier, qu'importe la répartition des CDD sur les différentes DT présentée aujourd'hui. En discuter, ce serait accepter l'optimisation des moyens et refuser de parler des besoins. Ce serait accepter la modification de la CCN du 31 juillet prévoyant de recruter en nombre bien trop élevé des CDD à la place de CDI. Défendre tel ou tel critère dans Opéra aurait pour conséquence de retirer des moyens à certaines DT au profit d'autres. C'est pour la CGT inacceptable car **il n'est pas un agent, dans le réseau ou en structure, dont on puisse dire que la charge de travail ne soit pas trop élevée.** Par ailleurs, recruter quelques CDD face à une crise d'une ampleur rarement égalée est la démonstration que Pôle emploi n'a pas vocation, dans la tête de nos dirigeants, à continuer à exister sous la forme que l'on connaît.

C'est pour cela que la CGT n'a pas pris part au vote lors de cette consultation et **exige une nouvelle fois des recrutements massifs en CDI et la CDisation de tous nos collègues précaires.**

## Vos élu.E.s CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala  
Brigitte Meyer  
Marie Saint Leger  
Jean François Fabre  
Francine Royon  
Sophie Laloz  
Nadège Lainez  
Guy Olharan  
Bruno Puech

[Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr](mailto:Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr)  
[Brigitte.meyer@pole-emploi.fr](mailto:Brigitte.meyer@pole-emploi.fr)  
[Marie.saint-leger@pole-emploi.fr](mailto:Marie.saint-leger@pole-emploi.fr)  
[Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr](mailto:Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr)  
[francine.royon@pole-emploi.fr](mailto:francine.royon@pole-emploi.fr)  
[Sophie.laloz@pole-emploi.fr](mailto:Sophie.laloz@pole-emploi.fr)  
[Nadège.lainez@pole-emploi.fr](mailto:Nadège.lainez@pole-emploi.fr)  
[Guy.olharan@pole-emploi.fr](mailto:Guy.olharan@pole-emploi.fr)  
[bruno.puech@pole-emploi.fr](mailto:bruno.puech@pole-emploi.fr)

Contactez-nous ; syndiquez-vous [syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr)

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>



web